

Commission Titres du Loiret :

Secrétariat & Technique
secretariat@cd45tt.fr
technique@cd45tt.fr

REGLEMENT DES TITRES DU LOIRET Saison 2025-2026

Article I. Conditions de participation

Les joueurs et joueuses participant au Championnats individuels du Loiret doivent être en possession d'une licence « Compétition » en cours de validité.

Ils doivent pouvoir justifier de parties comptabilisées sur SPID à la date de constitution des listes des qualifiés(e), soit 5 semaines avant la compétition.

Les différentes catégories : -9 ans, -11 ans, -13 ans, -15 ans, -19 ans, +19 ans

Un(e) joueur(se) ne peut participer que dans sa catégorie d'âge.

Article II. Qualification

Le nombre total de qualifiés est le suivant :

| Catégories | +19 ans | - 19 ans | -15 ans | -13 ans | -11 ans | -9 ans |
|------------|---------|----------|---------|---------|---------|--------|
| Féminines | 8 | 6 | 6 | 6 | 5 | 0 |
| Masculines | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 8 |

+19 ANS, -19 ANS, -15 ANS, -13 ANS, -11 ANS ET -9 ANS

Les joueurs et joueuses seront sélectionnés sur proposition de la Commission Jeunes et Technique aidée par la mensualisation des points classement **d'avril 2026**.

Article III. Déroulement des parties

- Pour toutes les catégories, la constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement général basé **sur les points licence de la mensualisation d'avril 2026**. Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association seront placés dans des poules différentes.
- Les parties se disputent au meilleur des 5 manches, finales comprises.
- Il n'y a pas de titres décernés en double.

CATEGORIES FEMININES

- Pour la catégorie « +19 » : 2 poules de 4 puis les 2 premières en 1/2 de finales et un barrage entre les 2 et 3èmes de poules sera joué pour qualifier les 2 autres 1/2 de finalistes. Les joueurs intégreront un tableau à élimination directe. La partie des places 3 et 4 ne sera pas jouée.
- Pour les catégories « -19, -15, -13 » : 1 poule unique de 6 / Top 6
- Pour la catégorie « -11 » : 1 poule unique de 5 / Top 5

CATEGORIES MASCULINES

- 4 poules de 4 joueurs puis les 4 premiers en ¼ de finales et un barrage entre les 2 et 3èmes de poules sera joué pour qualifier les 4 autres ¼ de finalistes. Les joueurs intégreront un tableau à élimination directe. La partie des places 3 et 4 ne seront pas jouées.
- Pour la catégorie « -9 » : 2 poules de 4 puis les premiers vont en ½ finale et un barrage entre les 2 et 3èmes de poules sera joué pour qualifier les 2 autres ½ finalistes. La partie des places 3 et 4 ne sera pas jouée.

La Commission des Titres du Loiret se réserve le droit de modifier la formule de la compétition en fonction du nombre de participants.

Article IV. Remplaçants

Ils ne participeront qu'en cas d'absence d'un titulaire.

Article V. Forfaits

En cas de forfait après la confirmation d'inscription, une amende de 30 € sera infligée au joueur ; **amende de 60 € en cas de forfait non prévenu** avant le jour de la compétition (sauf sur présentation d'un justificatif médical pour les 2 cas précédent).

Article VI. Droit à l'image

Au cours de la compétition, des photos des joueurs et joueuses seront prises pour être mises sur le site du Comité de TT du Loiret et les réseaux sociaux.

Sauf mail informant le Comité du refus de cet article de la part du joueur ou de la joueuse ou de son responsable légal, la confirmation d'engagement à la compétition équivaldra à une acceptation.

Article VII. Coefficient de la compétition

Le coefficient affecté aux parties de la compétition est de 1,5.

Article VIII. Arbitrage

Les clubs ayant des joueurs participant aux Titres individuels du Loiret doivent présenter des arbitres le jour de la compétition au prorata du nombre de joueurs engagés, soit (nombre de qualifiés par club / 10) arrondi à l'entier supérieur, afin d'officier toute la journée.

Exemple : (1 qualifié / 10) = 0,1 soit 1 arbitre.

Les clubs comptant moins de 5 joueurs participants pourront bénéficier d'une tolérance.

A défaut, des sanctions financières pourraient être envisagées.

Les frais kilométriques des arbitres parents et/ou conseillers de joueurs ne seront pas indemnisés.